

Le 10 mars 2010

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 10 mars 2010 à 20 h 00, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	816	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 380	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 640	2	Sylvain Labrecque	Présent
Notre-Dame-de-Lourdes	725	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 595	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 083	2	Clermont Tardif représentant	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Yvon Gingras	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	647	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 702	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 757	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	474	1	Réjean Perron Maire suppléant	Présent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Assermentation Monsieur Réjean Perron, maire suppléant de la municipalité de Villeroy, est assermenté et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2010
- 5.0 Suivi de la séance régulière du 10 février 2010

Le 10 mars 2010

- 6.0 Varia :
 - 6.1 Projet de Parc éolien dans l'Érable – RDDA (Dossier EE-3848)
- 7.0 Ajournement
- 8.0 Reprise de la séance
- 9.0 Varia :
 - 9.1 Appui des membres du conseil de la MRC suite à la demande de démission du préfet de la part du RDDA
- 10.0 Administratif :
 - 10.1 Participation de la MRC au projet « Branding et Portail de la MRC »
 - 10.2 Projet PAPA – État de la situation
 - 10.3 Appel d'offres – Appareils respiratoires
 - 10.4 Pacte rural :
 - 10.4.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Embauche d'un coordonnateur pour le projet internet » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 10.4.2 Adoption du nouveau plan d'action de la municipalité de St-Pierre-Baptiste
 - 10.4.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Embauche d'un agent de développement économique » contenu au plan d'action de la municipalité de St-Pierre-Baptiste
 - 10.5 Adoption du règlement numéro 309 modifiant le Comité consultatif agricole de la MRC de L'Érable (Dossier R-309)
 - 10.6 SSIRÉ
 - 10.6.1 Démission d'un chef aux opérations
 - 10.6.2 Démission d'un pompier
- 11.0 Aménagement :
 - 11.1 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville (Règl. no PRU2-1001)
 - 11.2 Ligne Hydro-Québec – Dépôt de l'avis sommaire
 - 11.3 Tortue des bois
 - 11.4 Tourbière de Villeroy
 - 11.5 Formation CCU
 - 11.6 Avis de la MRC – Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 12.0 Rapport mensuel des rencontres :
 - 12.1 Commission d'aménagement
 - 12.2 Parc linéaire des Bois-Francis inc.

Le 10 mars 2010

- 12.3 Table des Préfets du Centre-du-Québec
- 12.4 Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec
- 12.5 Agence forestière des Bois-Francs
- 12.6 Comité consultatif de la culture de l'Érable
- 12.7 Fonds d'investissement local de la MRC de L'Érable inc.
- 12.8 C.L.D.E.
 - 12.8.1 Rapport d'activités
 - 12.8.2 Les Midis du CLD
 - 12.8.3 Nomination des représentants des Comités stratégiques développement social et Tourisme au sein du conseil d'administration du CLD de l'Érable
- 12.9 Comité consultatif agricole
- 12.10 Comité de sécurité publique
- 12.11 Comité consultatif sur la gestion multiressource des lots publics intra-municipaux
- 12.12 Centre aquatique régional de l'Érable
- 12.13 Mont Apic
- 12.14 Comité du schéma de couverture de risques
- 12.15 Comité de gestion des matières résiduelles
- 12.16 Transport collectif & Corporation de Transport La Cadence
- 12.17 Comité de gestion du pacte rural
- 12.18 Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)
- 12.19 Table de concertation régionale des véhicules hors route
- 12.20 Comité de suivi de la Politique familiale
- 12.21 Comité du SSIRÉ
- 12.22 Comité cours d'eau
- 12.23 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) du Centre-du-Québec
- 12.24 Comité de diversification économique
- 12.25 Comité de suivi des éoliens
- 12.26 Comité internet
- 12.27 Comité d'évaluation impact du gaz
- 12.28 Comité plan de développement de la zone agricole
- 13.0 Financier :
 - 13.1 Rapport des déboursés
 - 13.2 Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie

Le 10 mars 2010

12.3 Ratification des dépenses en sécurité incendie

12.4 Rapport des déboursés en sécurité incendie

13.0 Correspondance :

13.1 Appui à la MRC de La Rivière-du-Nord – Démarches auprès d’Hydro-Québec

13.2 Protocole d’entente entre la MRC de L’Érable et la Corporation de Transport la Cadence – Autorisation de signature

14.0 Varia :

14.1 Programme « Communautés rurales branchées » - Accélération du traitement de la demande d’aide financière

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l’unanimité d'autoriser monsieur le Préfet à intervertir les points à l’ordre du jour au besoin.

A.R.-03-10-10812

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-03-10-10813

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2010 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du Conseil et dont le secrétaire est dispensé d’en faire la lecture.

A.R.-03-10-10814

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été fait au complet.

Varia :

Projet de Parc éolien dans l’Érable – RDDA

Un groupe de personnes faisant partie du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) est présent et sollicite le conseil de la MRC afin de pouvoir exprimer leur point de vue et remettre certains documents. Le préfet accepte de leur consentir le droit de parole.

Messieurs Vachon, Bazin et Charron formulent une « demande citoyenne » afin d’exiger le départ de monsieur Donald Langlois à titre de préfet. En appui à cette demande, les documents suivants sont remis aux membres du conseil :

Le 10 mars 2010

- document intitulé « Demande citoyenne » produit par le RDDA en date du 10 mars 2010;
- un texte paru sur le site Le devoir.com intitulé « Québec a boudé un projet d'éoliennes de 4,5 milliards » édition du samedi 24 et du dimanche 25 mars 2007;
- un article intitulé « NARBONNE Le juge ordonne la démolition de quatre éoliennes du parc de Névian » en date du 6 mars 2010;
- un texte paru sur le site Le devoir.com faisant état des surplus d'énergie et de leur impact en date du 3 août 2009;
- un extrait du projet de loi no 118 « Loi sur le développement durable » faisant état des principes de cette dernière.

Tous ces documents sont regroupés dans le dossier no EE-3848

Ajournement : Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée pour environ trente (30) minutes.

A.R.-03-10-10815

ADOPTÉ

Reprise de la séance Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit reprise.

A.R.-03-10-10816

ADOPTÉ

Suite à la requête du RDDA, la résolution suivante est adoptée :

Appui des membres du conseil de la MRC suite à la demande de démission du préfet de la part du RDDA Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable affirme :

du conseil de la

MRC suite à la

demande de

démission du

préfet de la

part du RDDA

A.R.-03-10-10817

- QUE le projet de Parc éolien dans la MRC de L'Érable n'est pas seulement appuyé par son préfet mais bien par l'ensemble du conseil de la MRC;
- QUE l'élection du préfet de la MRC de L'Érable est une responsabilité du conseil de la MRC de L'Érable;
- QUE le conseil de la MRC de L'Érable a élu unanimement monsieur Donald Langlois à titre de préfet le 25 novembre 2009;
- QUE le conseil a pleine confiance en son préfet et qu'il a l'appui de l'ensemble des membres du conseil de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Le 10 mars 2010

Administratif : ATTENDU QUE le comité administratif a recommandé au conseil de la MRC de
Participation de s'engager dans le projet Branding et Portail de la MRC;

la MRC au projet

« Branding et

Portail de la MRC »

A.R.-03-10-10818

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Réal Ouellet,
l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable participe au projet « Branding et Portail de la MRC »,
pour un montant de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$) réparti sur trois (3) ans
comme suit :

- 2010 : 15 000 \$
- 2011 : 10 000 \$
- 2012 : 10 000 \$

QUE le conseil autorise le directeur général à présenter des demandes d'aide
financière au Pacte rural, au FSTD, au FAMM, à Attraction Érable et au Forum Jeunesse,
pour compléter le financement du projet.

ADOPTÉ

Programme

PAPA

État de la

situation

Un document expliquant les deux (2) options du Programme PAPA est présenté
aux membres du conseil. Étant donné que la Ville de Princeville n'entend pas participer
au programme, les municipalités d'Inverness, de St-Ferdinand et de St-Pierre-Baptiste
devront s'engager pour une somme d'environ 10 000 \$. Ce dossier est à suivre.

Appel d'offres

pour l'acquisition

d'appareils

respiratoires

pour le SSIRÉ

A.R.-03-10-10819

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de quatorze (14)
appareils respiratoires pour le compte du Service de sécurité incendie régional de
l'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale Incentraide désire aussi se joindre à
l'appel d'offres de la MRC (résolution no 10-02-107)

ATTENDU le devis d'appel d'offres préparé par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau,
appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder à un appel
d'offres public pour l'achat d'appareils respiratoires selon les spécifications du devis
d'appel d'offres préparé par la MRC de L'Érable.

La Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux
délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de
sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 10 mars 2010

Autorisation de déboursé pour le projet « Engagement d'un coordonnateur pour le déploiement d'internet haute vitesse en milieu rural dans la MRC de L'Érable »
A.R.-03-10-10820

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, le 8 octobre 2008 ses priorités régionales contenues dans le plan d'action régional du pacte rural 2007-2014, dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Engagement d'un coordonnateur pour le déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural dans la MRC de L'Érable » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE monsieur Donald Langlois, préfet de la MRC, est la personne responsable du projet et qu'il est mandaté pour le développement de celui-ci dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 60 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 48 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC contribue au projet pour un montant de 12 000 \$;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet, selon les liquidités de la MRC et tel que précisé dans le tableau des prévisions budgétaires du pacte rural régional adopté par la résolution numéro A.R.-10-08-10120;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 48 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

Le 10 mars 2010

- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

Adoption du
nouveau plan
d'action de la
municipalité
de St-Pierre-
Baptiste
A.R.-03-10-10821

ATTENDU QUE dans le cadre du Pacte rural 2007–2014 de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité de St-Pierre-Baptiste a modifié son plan d'action initial;

ATTENDU QUE le projet « Embauche d'un agent de développement » a été ajouté aux deux projets déjà contenus au plan d'action;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'action a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de St-Pierre-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le nouveau plan d'action de la municipalité;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse du nouveau projet de ce plan d'action, afin de vérifier l'admissibilité de celui-ci et, le cas échéant, de s'assurer que qu'il rencontre les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Embauche
d'un agent de
développement »
contenu au
plan d'action de
la municipalité
St-Pierre-Baptiste
A.R.-03-10-10822

ATTENDU QUE la municipalité de St-Pierre-Baptiste a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Embauche d'un agent de développement » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 24 404.40 \$

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 19 523.52 \$;

Le 10 mars 2010

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 19 523.52 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

Adoption du
règlement no 309
modifiant le
CCA
A.R.-03-10-10823

Il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 309 modifiant le règlement no 204 constituant le Comité consultatif agricole du territoire de la MRC de L'Érable, tel que déposé par le secrétaire-trésorier (Dossier R-309).

ADOPTÉ

Démission
d'un chef
aux opérations
A.R.-03-10-10824

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission de monsieur Jean-Guy Hinse, comme chef aux opérations du SSIRÉ. Monsieur Hinse conservera cependant son poste de capitaine pour la caserne 65.

Le 10 mars 2010

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission d'un pompier
A.R.-03-10-10825

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission du pompier suivant :

- pour la caserne 80 , monsieur Michael Asselin

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement :
Réglementation
d'urbanisme
de la Ville de
Princeville
A.R.-03-10-10826

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adopté le 8 mars 2010, le règlement no PRU2-1001 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex Ville de Princeville, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ce règlement vise à modifier le règlement de zonage no 432-89 afin de modifier les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable ont examiné le contenu de ce règlement en fonction des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire, et ce, à l'intérieur du délai prévu de 120 jours suivant la réception, le 9 mars 2010;

ATTENDU QU'audit schéma, les municipalités de la MRC bénéficient d'une autonomie dans leur choix d'aménagement à l'intérieur de leur territoire urbanisé;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas requis d'avis de son CCA puisque le projet n'est pas situé dans la zone agricole ;

ATTENDU QUE la modification demandée n'est pas située dans une zone patrimoniale;

Le 10 mars 2010

ATTENDU QUE le contenu du règlement respecte les objectifs du schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité;

QUE les membres du Conseil de la MRC de L'Érable déclarent et approuvent conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, le règlement suivant:

- le règlement PRU2-1001 modifiant le règlement de zonage no 432-89 de l'ex Ville de Princeville, lequel a pour objet de modifier les marges exigées et les usages permis dans la zone M-5

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Ligne Hydro-Québec - Dépôt de l'avis sommaire A.R.03-10-10827 Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de l'avis sommaire sur les impacts sur le paysage et les tracés proposés par Hydro-Québec pour le projet de ligne de 120KV devant relier la sous-station du projet de Parc éolien de l'Érable au réseau d'Hydro-Québec préparé par messieurs Carl Plante, aménagiste, et Nicolas Talbot, chargé de projet éolien.

ADOPTÉ

Tortue des bois Ce dossier est en attente.

Tourbière de Villeroy A.R.-03-10-10828 ATTENDU le projet de création d'une aire protégée sur les terres publiques et privées de Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes et Val-Alain;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable participe activement à la concrétisation de ce projet;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a comme priorité, sur la partie publique, d'établir un projet de mise en valeur d'interprétation et d'éducation face à la grande Tourbière de Villeroy;

Le 10 mars 2010

ATTENDU QUE la partie publique de la Tourbière représente l'élément le plus structurant du projet d'aire protégée tant en terme de superficie, de capacité de conservation que de possibilités en terme de sensibilisation du public;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration du projet de création d'une aire protégée, plusieurs mesures viennent encourager les propriétaires privées à adhérer au projet, mais très peu visent à soutenir la MRC dans sa priorité de conserver et de mettre en valeur la tourbière sur sa partie publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable demande au Comité de la Tourbière de Villeroy, ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de :

- reconnaître l'apport de la MRC de L'Érable et de son projet de mise en valeur de la Tourbière de Villeroy comme étant un élément structurant et déterminant dans le cadre de la constitution d'une aire protégée dans ce secteur;
- considérer sérieusement la possibilité de consentir une aide financière et technique pour le développement du volet conservation, éducation et mise en valeur de la Tourbière de Villeroy dans sa partie publique.

ADOPTÉ

Formation CCU

La MRC propose de tenir une formation destinée aux membres des CCU des municipalités. Une invitation sera lancée aux municipalités. Un coût d'inscription sera prévu. La formation aura lieu au mois d'avril ou mai.

Retrait d'un
conseiller

Avant l'adoption de la prochaine résolution monsieur Clermont Tardif, représentant de la municipalité de St-Ferdinand, se retire.

Avis de la MRC
Demande à la
CPTAQ
A.R.-03-10-10829

ATTENDU la résolution no A.R.-09-09-10527 adoptée par le Conseil de la MRC de L'Érable, le 9 septembre 2009;

ATTENDU les modifications aux demandes nos 364 263, 364 300 et 364 301 effectuées par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 10 mars 2010

QUE le Conseil de la MRC de L'Érable recommande l'autorisation de la demande du promoteur « Éoliennes de l'Érable » sur la base des critères de l'article 62;

QUE la Commission soit également informée que cette demande est conforme au contenu général, aux objectifs du schéma d'aménagement, ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire applicables.

ADOPTÉ

Retour d'un conseiller	Monsieur Clermont Tardif participe de nouveau à la séance.
Rapport mensuel des rencontres : Commission d'aménagement	Aucune réunion n'a eu lieu.
Parc linéaire des Bois-Francis	Une réunion a eu lieu le 25 février 2010 et notre représentant, monsieur Marc Simoneau, nous informe que lors de cette réunion le suivi des dossiers réguliers a été fait.
Table des Préfets du Centre-du-Québec	Aucune réunion n'a eu lieu.
CRÉ	Aucune réunion n'a eu lieu.
Agence forestière des Bois-Francis	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité consultatif de la culture	Une réunion a eu lieu le 8 mars 2010. Monsieur Alain Dubois, l'un de nos représentants nous informe que lors de la réunion il fut entre autres question de : <ul style="list-style-type: none">- l'OBNL pour un rassemblement des gens de la culture- l'accompagnement des centres pour les archives- la promotion du circuit du patrimoine- l'animation dans les bibliothèques- Musée du Bronze

Le 10 mars 2010

Par la suite, monsieur Jocelyn Bédard, l'autre représentant du comité, explique aux membres présents le contenu de la lettre qui sera expédiée aux municipalités concernant les centres d'archives.

F.I.L. de la
MRC de
L'Érable

Aucune réunion n'a eu lieu

CLDE

Le rapport d'activités pour les mois de février 2010 est déposé.

Les Midis
du CLD

Monsieur Lavergne informe les membres présents que la prochaine activité « Les Midis du CLD » aura lieu le 7 avril prochain et qu'à cette occasion l'invité sera monsieur Jacques Proulx.

Nomination des
représentants
aux Comités
stratégiques
développement
Social et
Tourisme au
sein du CA
du CLD de
l'Érable
A.R.-03-10-10830

Il est proposé par monsieur le Conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu l'unanimité de nommer, à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CLD, monsieur Yves Lapierre, pour le comité stratégique Développement social et madame Geneviève Turcotte, pour le comité stratégique Tourisme. Leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle du CLD de l'Érable en 2012.

ADOPTÉ

Comité
consultatif
agriole

Aucune réunion n'a eu lieu.

Comité de
sécurité
publique

Aucune réunion n'a eu lieu.

Comité
sur la gestion
multi-ressource
des lots publics
intramunicipaux –

Aucune réunion n'a eu lieu.

Le 10 mars 2010

Travailleurs sylvicoles	Monsieur Lavergne informe les membres présents que deux (2) postes de travailleurs sylvicoles seront à combler afin de réaliser des travaux sur les lots publics intramunicipaux.
Centre aquatique régional de l'Érable	Aucune réunion n'a eu lieu.
Mont Apic inc.	Une réunion a eu lieu le 28 février 2010. Notre représentant, monsieur Yvon Gingras nous informe que lors de cette réunion il fut entre autres question : <ul style="list-style-type: none">- le site internet qui est en fonction;- la demande du MTQ pour l'enlèvement d'une pancarte;- la vente des cartes de saison qui a diminuée, soit 100 de moins;- d'une conférence de presse qui aura lieu le 19 mars prochain pour l'annonce de plusieurs projets.
Comité du schéma de couverture de risques	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de gestion des matières résiduelles	Aucune réunion n'a eu lieu. Cependant, suite à la rencontre avec la compagnie Gestera, il y aurait peut-être lieu de procéder à la formation d'un comité. Des démarches seront faites auprès des personnes ciblées afin de voir leur intérêt à faire partie de ce comité. Ce dossier est à suivre.
Transport collectif et Transport la Cadence	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de gestion du pacte rural	Une réunion a eu lieu le 8 mars 2010 et lors de cette réunion les membres ont pris connaissance des dossiers de St-Pierre-Baptiste et du projet régional concernant l'embauche d'un coordonnateur internet.
GROBEC	Aucune réunion n'a eu lieu.

Le 10 mars 2010

Table de concertation régionale des véhicules hors route	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de suivi de la politique familiale	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité du SSIRÉ	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité cours d'eau	Aucune réunion n'a eu lieu.
CRRNT	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de diversification économique	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de suivi des éoliennes	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité internet	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité d'évaluation impact du gaz	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité plan de développement de la zone agricole	Aucune réunion n'a eu lieu.
Financier : Rapport des	Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les déboursés suivants :

Le 10 mars 2010

déboursés

A.R.-03-10-10831

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10061	Le Kaffé Inn (repas)	248,33 \$
10063	Jean-Guy Thibault (entretien)	1 059,21
10064	Oluma (eau)	30,00
10066	Ville de Plessisville (honoraires)	322,58
10067	BuroPro (fournitures de bureau)	1 604,26
10069	Vertisoft (réparation imprimante)	291,21
10071	Martel, Brassard, Doyon SENC (honoraires)	939,69
10072	Bibliothèque et Archives Nationales du QC (photocopies)	31,50
10073	GROBEC (honoraires)	15 925,77
10074	Softchoice (office pro)	955,27
10075	Conseil Développement (atelier de formation)	50,00
10078	UQAM (projet bassin versant)	1 730,38
10081	Bélitex (copie plan)	169,41
10084	Francotyp-Postalia (mise à niveau)	135,45
10086	MRC Arthabaska (internet)	982,00
10088	Yvan Dubois (déneigement entrée principale)	225,00
10089	Chambre de commerce et d'industrie... (partenaire Panthéon)	750,00
10090	Festival de l'Érable (table 5 à 7)	350,00
10093	Fleuriste Rousseau enr (plante)	60,95
10094	MRC Portneuf (colloque)	105,00
10095	Caisse Populaire de l'Érable (mise à jour Microlimages)	1 409,57
10098	Coop IGA (épicerie)	171,36
10099	Jean-Guy Thibault (entretien)	1 059,21
10101	Annulé	-
10102	Mégaburo (réparation copieur)	117,05
10105	Réseau Logique (fan, mémoire)	749,72
10106	Ni Produits (bac)	1 353,37
10107	Plomberie 1750 inc. (réparation)	79,92
10110	Grife (formation)	45,00
10111	AARQ (adhésion)	366,84
10112	Annulé	-
10113	ATCRQ (adhésion)	200,00
10120	Ciments Taschereau (déneigement)	1 414,89
10121	GROBEC (journée information)	20,00
10122	COMAQ (formation)	423,28
10123	Autobus Ro-Bo Inc. (transport collectif)	5 250,95
10129	CLDÉ (honoraires zone agricole, bonbons)	17 572,22
10130	YHC Environnement (honoraires)	2 793,66
10131	BuroPro (four. de bureau)	355,68
10133	Evimbec (gérance)	902,32

Le 10 mars 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10134	Plombaction (entretien préventif)	316,05
10138	La Cadence (remboursement taxi, Médias transcontinental	1 242,73
10142	Communication 1er Choix (Iphone)	<u>259,50</u>

Total 62 069,33 \$

Dépenses opérations forestières

10080	Réfrigération Jean-Guy Bizier (réparation)	104,97
10085	MRC de Bécancour (bois)	2 809,68
10087	Goforest (travaux forestier)	34 083,44
10109	Vexco (réfection pont)	23 703,75
10118	SOPFEU (cotisation)	476,85
10125	Transport Martineau & Fils Inc. (travaux forestier)	16 931,25
10126	Goforest (travaux forestier)	<u>39 506,25</u>

Total : 117 616,19 \$

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
523557-523595	Paies semaine du 7 au 13 fév. 10	21 065,13
523694-523757	Paies semaine du 14 fév. au 6 mars 10	<u>39 640,77</u>

Total : 60 705,90 \$

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-02-01	Gouv. prov. (DAS)	22 388,01 \$
GWW-02-02	Gouv. féd. (DAS)	600,00
GWW-02-03	Gouv. féd. (DAS)	9 146,32
PWW-02-01	SSQ - RREMQ	9 345,75
PWW-02-02	SSQ Assurance collective	4 580,79
PWW-02-03	Promutuel App. St-François	11 245,50
PWW-02-04	Promutuel App. St-François	12 167,67
PWW-02-05	Visa Desjardins - Préfet	82,06
PWW-02-06	Visa Desjardins - général	6,00
PWW-02-07	Bell - Conférence	<u>287,60</u>

Total : 69 849,70 \$

ADOPTÉ

Le 10 mars 2010

Liste des prévisions des dépenses en sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les prévisions des dépenses en sécurité incendie suivantes pour le mois de mars 2010 soient adoptées:

A.R.-03-10-10832

Qté	Fournisseur	Description	\$/unité	Total
2	Batteries Expert	Batteries pompes portatives modèle U1-250 (58)	34,95 \$	69,90 \$
1	BMR	Cordon multi-prises # 0014243 (58)	28,99 \$	28,99 \$
8	Motoparts	Bidons de savon à main	14,75 \$	118,00 \$
1	ATPQ	Inscription	80,00 \$	80,00 \$
1	ATPIQ	Renouvellement association	80,00 \$	80,00 \$
1	Première-Ligne	Renouvellement contrat entretien (taxes incluses)	1 331,93 \$	1 331,93 \$
7	CMP MAYER	Bte. de serviettes nettoiyante pour facial APRIA	20,00 \$	140,00 \$
2	CMP MAYER	Crépine de fond 6 pouces avec ventury	365,00 \$	730,00 \$
50	CMP MAYER	Sacs absorbants granulaire de 15 Kg	6,50 \$	325,00 \$
7	CMP MAYER	Longueurs de cordes utilitaire 50 pieds X 3/8 pouces	75,00 \$	525,00 \$
560	COOP	Pieds de corde entraînement #76301572	0,39 \$	218,40 \$
1	Centre d'extincteur SL	Locations de 13 extincteurs pour formation	157,98 \$	157,98 \$
1	Bell Mobilité	pagette	139,99 \$	139,99 \$
2	Géant des Aubaines	Bacs	14,99 \$	29,98 \$
1	BMR	Ruban à mesurer 25 pieds	11,79 \$	11,79 \$
1	Batteries Expert	Batteries pompes portatives modèle TC-U1 410	45,95 \$	45,95 \$
			Total	<u>4 032,91 \$</u>

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification des dépenses en sécurité incendie

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité que les dépenses en sécurité suivantes soient ratifiées:

A.R.-03-10-10833

ENPQ (frais de livraison)	15,00
Alimentation Inverness (eau)	5,25
Tim Hortons (repas)	22,28
Groupe CLR (réparation)	693,04
Dubois Pontiac Buick GMC (réparation)	529,25

Le 10 mars 2010

Solus Sécurité (pièces)	25,03
Municipalité de Laurierville (essence, pompe)	173,43
Communication 1er Choix (carte appel)	100,00
Suspension Victo (réparation)	287,74
Industrie Canada (renouvellement licence radio 2010)	742,00
Garage Marc Labrie (réparation)	180,30
SCA Appalaches (divers)	46,74
MGR (divers)	3,30
Transport Breton Lamontagne (sablage)	150,00
Ass. Pompiers St-Fer (repas intervention déc 09)	156,66
SMI (support annuel)	149,00
Gilles Roy (rachat chemises)	29,94
Sylvain Beauregard, Avocat (honoraires)	25,00
Novicom (réparation)	76,36
Hyundai Victoriaville (changement huile)	36,90
BMR (divers)	21,96
Centre d'extincteur (recharge)	935,24
Ville de Princeville (ouverture dossier)	<u>751,88</u>

8 156,30

Note: Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces prix

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Rapport des déboursés incendie A.R.-03-10-10834

Il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les déboursés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) suivants :

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10062	Remorques Desjardins (pile)	339,98 \$
10065	Quincaillerie G. Labrecque & Fils (corde d'utilité)	22,55
10068	Matco Ravary Inc. (perceuse, divers)	496,59
10070	CMP Mayer Inc. (adapteur, raccords)	726,36
10076	Groupe CLR (réparation)	1 662,69
10077	Annulé	-
10079	Suspension Victo (1982) Inc. (réparation)	370,15
10082	Novicom 2000 Inc. (batterie)	584,69

Le 10 mars 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10083	Dubois & Frères Ltée (réparation)	597,40 \$
10091	Solus Sécurité (test de banc)	514,26
10092	Tim Hortons (beignes)	22,28
10096	Alimentation Inverness (eau)	5,25
10097	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	554,46
10100	Centre d'Extincteur SL (recharge)	1 055,64
10103	ENPQ (examen)	15,00
10104	Matco Ravary Inc. (divers)	327,91
10108	Novicom 2000 Inc. (étui, réparation)	157,30
10114	Ass. des Pompiers St-Ferdinand (repas)	156,66
10115	Mécaniques Gilles Roberge Inc. (divers)	3,73
10116	Garage Marc Labrie Enr. (batterie)	203,52
10117	Receveur Général du Canada (licence radio)	2 742,00
10119	Hyundai Victoriaville (changement huile)	41,66
10124	Municipalité de Laurierville (essence, pompe portative)	173,43
10127	Aréo-Feu (chapeau)	277,39
10128	Roy, Gervais, Beaugard (honoraires)	28,22
10132	SMI Informatique (module, support)	1 291,29
10135	Cégep de Sherbrooke (séminaire)	250,00
10136	M. Gilles Roy (rachat chemises)	29,94
10137	Suspension Victo (1982) Inc. (réparation)	850,52
10139	Compagnie Motoparts Inc. (papier à main, survolteur)	524,42
10140	IAPA Freins Démarreurs Plessis (phares)	8,54
10141	Ville de Princeville (ouverture dossier)	751,88
10142	Communications 1er Choix Inc. (carte appel)	112,88
10143	SCA Appalaches (divers)	44,49
10144	M. Denis Langlois (location)	150,00
10145	M. Louis Huard (location)	150,00
10146	Transport Breton Lamontagne Inc. (sablier chemin)	169,31
10147	annulé	-
10148	Garage Moderne G.T. inc. (essence)	<u>743,92</u>
	Total :	<u>16 156,31 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
523596-523693	Paies janvier 2010	<u>20 139,50 \$</u>
	Total :	<u>20 139,50 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisés et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-02-01	Promutuel App. St-François	3 644,96 \$

Le 10 mars 2010

<u>Transactions pré-autorisés et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
<u>PWW-02-02</u>	Promutuel App. St-François	1 902,05 \$
PWW-02-03	Promutuel App. St-François	1 553,25
PWW-02-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	78,19
PWW-02-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	78,19
PWW-02-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	179,75
PWW-02-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	80,90
PWW-02-08	Bell Mobilité - Pagette	<u>547,25</u>
	Total :	<u>8 064,54 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 24 février 2010, une correspondance de la Caisse Desjardins de L'Érable signée par monsieur André Grenier, nous informant que les administrateurs de la caisse ont maintenu leur décision de transférer les activités du Centre de services de Villeroy vers le siège social de la Caisse.

En date du 24 février 2010, une demande d'appui de la MRC de La Rivière-du-Nord, dans ses démarches afin d'Hydro-Québec utilise son pouvoir d'achat afin de favoriser le maintien et le développement de l'activité économique au Québec. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC de La Rivière-du-Nord - Démarches auprès d'Hydro-Québec Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de La Rivière-du-Nord dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec afin qu'elle utilise son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique au Québec, le tout tel que plus amplement relaté dans la résolution numéro 7029-10 adoptée par le conseil de la MRC lors de la réunion tenue le 17 février 2010.

A.R.-03-10-10835

ADOPTÉ

Le 10 mars 2010

En date du 25 février 2010, une correspondance de la Maison du CLDI de l'Érable, signée par madame Céline Desautels, autorisant madame Louise Provencher à une demande de contribution financière pour l'ascension du Kilimandjaro en juillet 2010.

En date du 5 mars 2010, une correspondance du Parc linéaire des Bois-Francis demandant au ministère des Transports que, dans le cadre du programme de développement de la Route verte, de reporter la date des travaux au 30 septembre 2010, étant donné qu'il a été impossible de compléter intégralement le projet pour le 31 mars 2010.

En date du 9 mars 2010, Tourisme Centre-du-Québec nous fait parvenir une résolution dans laquelle il demande, à Éoliennes de l'Érable, une compensation financière de 100 000 \$ par année et de ce montant 15 000 \$ sera réservé aux gestionnaires de la piste de ski de fond afin de permettre à l'industrie touristique régionale de promouvoir et de développer l'offre touristique.

Les municipalités de St-Ferdinand, Lyster et Villeroy nous font parvenir leur résolution concernant le regroupement des municipalités de la MRC de L'Érable pour effectuer la révision des règlements d'urbanisme.

Protocole d'entente entre la MRC de L'Érable et la Corporation de transport la Cadence pour la gestion administrative de la Corporation de la Cadence.

Protocole
d'entente -
MRC de
L'Érable et
Transport
La Cadence -
Autorisation
de signature
A.R.-03-10-10836

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et la Corporation de transports La Cadence pour la gestion administrative de la Corporation de la Cadence.

ADOPTÉ

Copie d'un document intitulé « Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux ».

Le 10 mars 2010

Une résolution de la municipalité de Lemieux concernant les carrières et sablières.

Varia : ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé une demande d'aide financière au
Programme programme « Communautés rurales branchées » à l'automne 2009;

« Communautés

rurales branchées »

Accélération du

traitement de la

demande d'aide

financière

A.R.-03-10-10837

ATTENDU QUE la demande pour le service internet est extrêmement forte et que le retard dans le traitement du dossier de la MRC de L'Érable cause un préjudice important au développement socio-économique de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'accélérer le traitement de la demande d'aide financière de la MRC de L'Érable dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées » car ce projet représente un enjeu majeur pour notre territoire.

ADOPTÉ

Levée de

session

A.R.-03-10-10838

Il est proposé par monsieur le Conseiller Sylvain Labrecque, appuyé et la résolu à l'unanimité que la session soit levée à 22 h 45.

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier

.....